3ème ANNÉE — PRINCE-ALBERT, SASK., JEUDI 29 MAI 1913 — No. 11

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

ABONNEMENTS:
Un an (Canada) $1.00
Un an (Etranger) $1.50

ANNONCES:
La ligne (1ère insertion) $0.12
Insertions subséquentes 0.08
Mariage, Décès, Naissance. - - - - .25

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Le seul journal français de la Saskatchewan

REDACTION: 405, 13ème RUE

ADMINISTRATION: 1303, 4ème Avenue Ouest, Prince-Albert, Sask.

Téléphone 683

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef* — PUBLIÉ PAR LA CIE LA BONNE PRESSE, LTÉE — J. P. DAOUST, *Administrateur*

Le " Ralliement français catholique "

Nous désirons attirer tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'entrevue accordée à ce sujet par M. Adjutor Rivard, secrétaire général du Congrès de la Langue Française, à M. Amédée Denault, secrétaire de la Ligue de Presse Catholique, et que nous publions aujourd'hui en 6ème page.

Cette œuvre, fondée le 20 avril dernier, par le Comité Permanent du Congrès de la Langue Française sera saluée avec enthousiasme par tous les groupes français du Canada et des Etats-Unis.

Si l'on s'arrête un instant à considérer l'immense force pour le bien que possèdera cette vaste et intime union de tous les groupes français en Amérique, on ne pourra que féliciter le Comité Permanent d'avoir pris l'initiative de cette organisation et tous voudront y participer généreusement dans la mesure de leurs moyens.

Avec le " Ralliement catholique et français en Amérique " la race française qui est de tous côtés en butte à tant d'attaques et de persécutions pourra tenir tête victorieusement à tous les orages et assurer la survivance de sa langue gardienne de sa foi.

Le réveil national qui se manifeste partout est des plus consolants. L'idée de rendre la coopération à l'oeuvre accessible à tous est vraiment magnifique. Lorsque c'est l'avenir de tout un peuple qui est mis en péril, c'est au peuple entier de contribuer aux travaux de défense, et chaque individu a un devoir à remplir auquel il ne peut se soustraire sans trahison ou lâcheté.

Pour faire connaitre les Caisses Populaires dans l'Ouest

M. Alphonse Desjardins, écrit dans le *Grain Growers' Guide*, une remarquable série d'articles sur les caisses populaires.

Cette initiative ne manquera pas de familiariser les populations de l'Ouest avec les avantages économiques si considérables que procure cette belle institution dont M. Desjardins lui-même a été le premier initiateur au Canada.

On se souvient également que le 10 janvier dernier, M. Scott, premier ministre de la Saskatchewan, dans un important discours devant l'Assemblée Législative de la Saskatchewan appuyait aussi très chaleureusement un rapport de M. A.-F. Mantle, sous-ministre de l'Agriculture, qui recommande les Caisses Populaires comme le meilleur système de crédit pour le développement de l'agriculture dans la Saskatchewan.

La législature de l'Alberta a aussi étudié ce problème.

L'heure semble donc venue où il serait possible d'implanter dans l'Ouest les caisses populaires qui fonctionnent déjà si admirablement bien dans plusieurs paroisses de la province de Québec de l'Ontario et des Etats-Unis. Nous en reparlerons.

"La Liberté"

La Liberté, Winnipeg, a publié son premier numéro mardi dernier, 20 mai

La naissance d'un deuxième journal de langue française dans l'Ouest qui a pour programme et pour unique inspiration la défense intrépide des droits de la foi et de la patrie canadienne dans nos provinces est un heureux événement dont l'importance n'échappera à personne. Il remplira de joie le cœur de tous ceux qui se dévouent efficacement dans notre pays au triomphe de ces grandes causes.

Dans ce nouvel organe de la pensée catholique nous saluons donc avec bonheur un frère d'armes au bras valeureux. Nous applaudissons d'avance à tous ses succès, puisque nous avons juré de combattre pour les mêmes idées religieuses et nationales. Nous osons croire, de plus, que tous les lecteurs du *Patriote* et tous ceux de *La Liberté* estimeront, comme nous, que deux journaux franchement ca-tholiques dans nos vastes provinces ont droit à un égal encouragement pour soutenir les luttes qui s'imposent et qu'ils doivent trouver tous deux leur place marquée dans tous les foyers franco-canadiens.

Le premier numéro de *La Liberté* contient dans ses huit pages d'utiles et intéressantes lectures. Nous noterons spécialement outre le premier Winnipeg et l'intéressant mémoire de M. le Juge Prud'homme, un article solidement documenté où il est démontré que les mariages mixtes dans l'Ontario sont la source de nombreuses défections chez nos frères de langue anglaise à tel point que ce mal profond produit chez les catholiques de langue anglaise une perte sèche de 8,098 catholiques pour la dernière décade à défalquer de l'augmentation de 104,-421 chez les catholiques d'autres nationalités où une langue différente sert de préservatif contre la contagion des idées protestantes.

En souhaitant succès et longue vie à notre nouveau confrère nous sommes heureux de reproduire ci-dessous, *in extenso*, son article-programme :

"L'apparition de *La Liberté* répond au désir exprimé depuis plusieurs années d'un journal catholique et français, libre de tout attache politique.

Dès le premier numéro nous croyons utile de préciser nettement la ligne de conduite que nous suivrons.

La Liberté n'est pas et ne sera pas une feuille politique.

Elle veut l'union de tous les Canadiens-Français et ne la croit possible que sur le terrain national et religieux. La politique ne peut que nous diviser et faire avorter les plus louables et les plus généreux mouvements.

Pour ces raisons *La Liberté* s'interdira absolument de combattre en faveur des questions purement politiques.

Mais qu'on nous comprenne bien.

S'interdire absolument de combattre en faveur de questions purement politiques ne signifie pas que nous nous abstiendrons de discuter toute question où il entre de la politique.

Il s'en présentera— c'est inévitable—où seront en jeu des intérêts religieux et nationaux. Fuir de tels débats, refuser d'y prendre part et de dire à nos lecteurs où se trouve la vérité serait une lâcheté et un manque de sincérité.

La Liberté est fondée pour promouvoir et défendre dans l'Ouest et surtout au Manitoba la cause française et catholique.

Nous constituons une minorité au Manitoba.

Toute minorité n'a d'influence et ne compte dans la décision des gouvernants que si elle est forte. Mais la force n'est pas seulement une question d'unités. Elle se mesure surtout au nombre et à la puissance des institutions d'une minorité.

La volonté, la décision, l'entreprise sortent du petit nombre ; l'assentiment, l'acceptation, de la majorité" a constaté un maître du journalisme d'aujourd'hui.

Cela s'entend des minorités unies et qui savent vouloir.

Nous pouvons être de ces minorités.

Groupe ethnique bien distinct, résolument traditionnel, décidément inassimilable, nous pouvons conserver nos positions actuelles et les renforcer.

C'est par l'union seule en dehors de la politique que nous y parviendrons.

La cause française ne se limite pas aux frontières manitobaines. Elle existe partout où bat un cœur canadien-français, soit dans les Provinces Maritimes, dans Ontario ou aux Etats-Unis.

La Liberté se fera un devoir de renseigner ses lecteurs sur les luttes et les progrès de nos frères dans les autres provinces.

Nous les ignorons trop. Combien savent l'héroïque et effective résistance des Canadiens-Français d'Ontario à la persécution du gouvernement Whitney ?

La Liberté sera un organe manitobain, ne se bornant pas seulement à renseigner la population française de Winnipeg et Saint-Boniface. Elle accordera une attention toute particulière aux centres ruraux. Il y aura des correspondants.

Elle y ajoutera une chronique agricole et du marché des grains.

A cela se joindra un résumé des principaux événements dans le monde."

Pour dissiper les incertitudes

Au sujet de M. Jos. Bernier, secrétaire provincial du Manitoba, *La Liberté* écrit : " Jusqu'à date nous n'avons pas de déclaration de M. Bernier lui-même. Seul, *Le Manitoba* qui semble être son organe et dans lequel il lui arrive parfois d'écrire sous sa signature, a déclaré que " cette accession de M. Bernier n'est le résultat d'aucun compromis et ne fait prescription d'aucun droit ". Très bien. Mais c'est tout simplement la déclaration d'un journal. Nous ne doutons pas que M. Bernier la ratifiera. Une déclaration de M. le Ministre que son entrée dans le cabinet Roblin ne constitue ni un compromis, ni une prescription de droit éclaircirait singulièrement la situation et dissiperait beaucoup d'incertitudes ".

Nous sommes heureux de constater que, depuis lors, M. Bernier a fait la déclaration suivante dans un discours qu'il prononça à St Boniface aussitôt après que l'officier rapporteur l'eut proclamé élu par acclamation, mercredi 21 mai : nous en empruntons le texte même au *Manitoba :*

" L'élection terminée, on ne m'accusera plus de parler parce que j'y suis obligé par des menaces. Et, non pas pour ceux qui m'ont sommé cavalièrement de parler, mais pour mes amis, qui ont cru à mon honorabilité et ont eu confiance en moi à cause de mon passé, je déclare que mon entrée dans le gouvernement Roblin n'est le résultat d'aucun compromis. Mes idées et mes principes sont les mêmes qu'ils ont toujours été. Le gouvernement Roblin ne se compose pas d'esclaves ; en m'invitant à faire partie de son cabinet Sir Rodmond Roblin ne m'a pas plus obligé à renoncer à mes idées qu'il n'a demandé à mes collègues de renoncer aux leurs.

" Ministre, je suis, comme simple député, défenseur déterminé de la Constitution de mon pays. Je fais partie d'un groupe d'hommes qui désirent la justice pour tous, le respect de toutes les croyances et de toutes les races, le respect de la vraie liberté à l'ombre du drapeau britannique."

M. Bernier a une haute et difficile mission à remplir. Et il est aujourd'hui assez évident que le gouvernement Roblin a le devoir de donner aux catholiques justice complète pour que les collègues de M. Bernier s'emploient efficacement, avec lui, à régler définitivement l'épineuse question des Ecoles du Manitoba.

Coadjuteur des Bénédictins

Le T. R. P. Fidelis Stotzinger, O. S. B., de Maria Looch, a été élu, le 13 mai, coadjuteur de l'abbé primat des Bénédictins, dans un Chapitre général de l'Ordre auquel assistait le Rme Père Bruuo, abbé de St Pierre de Muenster, Sask.

De par le Monde

Le Sénat et le bill de la contribution navale

Le bill de la contribution sera tué par le Sénat. C'est la conclusion facile à tirer de l'attitude prise par le leader de l'opposition au Sénat, Sir Geo Ross, qui a proposé en amendement "que cette Chambre n'est pas justifiable de donner son assentiment à ce bill jusqu'à ce qu'il ait été soumis au peuple ".

Le chemin de fer de la Baie d'Hudson

Le Ministre des Chemins de fer a annoncé que la ligne de la Baie d'Hudson serait terminée l'été prochain ou en 1915. Port Nelson a été définitivement choisi comme terminus.

Héroique conduite de deux religieuses Canadiennes françaises

La conduite héroïque de deux Sœurs Grises canadiennes-françaises a empêché un grand désastre à l'hôpital Notre-Dame de Lourdes, à West Manchester, N. H., où un incendie allumé par une explosion de gazoline, mit en danger plusieurs centaines de vie. Le feu qui se déclara dans la cuisine prit bientôt des proportions alarmantes et la panique s'empara des soixante patients allités à un étage supérieur.

Les deux religieuses donnèrent l'alarme, puis revinrent combattre les flammes elles-mêmes, au prix de leur vie.

Les autres religieuses, pendant ce temps, faisaient sortir les malades et les deux cents enfants de l'école St-Marc, située dans une des ailes de l'édifice. Les pompiers arrivèrent et se rendirent en peu de temps maîtres des flammes.

La bâtisse de quatre étages a beaucoup souffert par l'eau et les flammes.

Les écoles catholiques séparées d'Edmonton

Le rapport annuel de la commission des écoles catholiques séparées d'Edmonton nous apprend que l'entretien des écoles coûte actuellement $40,000 par année et qu'elles pourvoient à l'éducation d'environ 1200 enfants.

Le rôle d'évaluation des contribuables catholique s'élevait l'an dernier à $12,316,520, et l'on estime qu'il devrait être cette année de 25 millions .

Le Club National "La Verendrye" à Edmonton

Les Franco-Canadiens d'Edmonton ont fondé un club national dont le but d'après les statuts est "d'unir les Canadiens-français d'Edmonton dans une commune pensée, de promouvoir les intérêts matériels et moraux de ses membres, d'établir des bureaux de placement gratuits, développer l'éducation morale et intellectuelle de ses membres, discuter et étudier les questions concernant les intérêts généraux de ses membres et surtout de la classe ouvrière, de veiller aux intérêts nationaux et contribuer à la prospérité et aux bien-être de la population française d'Edmonton et des membres du club en particulier."

Le bureau exécutif a été proposé comme suit :

Président, Joseph Décarie ;
Vice-président, Art. Mercier ;
Secrétaire, J. G. Côté ;
Trésorier, Antoine Gauthier ;
Directeurs, Isidore Tremblay, A. Gauthier, L. H. Biron, Joseph Desrosiers ;
Aviseur, légal, L. A. Giroux ;
Auditeurs, J. LeCerf, Charles Masse, Jacques Lavoie.

La cotisation est de $1.00 pour inscription, plus 50c. par mois.

La Pensée Française

M. Olivar Asselin a répondu à la Société St Jean Baptiste de Québec, que la messe traditionnelle et le cachet religieux de la fête nationale seraient maintenus et qu'il n'était jamais entré dans la pensée des inspirateurs de la Pensée Française de lui donner un caractère de neutalité.

Célébration de la St-Jean-Baptiste et Congrès des Franco-Canadiens du Manitoba

La fête nationale St-Jean-Baptiste sera célébrée avec éclat, cette année, à Winnipeg, par nos compatriotes manitobains.

La célébration s'ouvre le lundi 23 par un banquet de 500 convives au Royal Alexandra et fournira l'occasion d'entendre plusieurs orateurs importants.

Le 24, défilé des sociétés nationales de l'église du Sacré-Cœur à la cathédrale St-Boniface, S. G. Mgr Langevin célébrera la messe solennelle pontificale. Le soir, réunion générale à l'Auditorium Rink, de Winnipeg, rues York et Garry. M. Henri Bourassa, directeur du *Devoir*, sera le principal orateur de la soirée.

Le lendemain 25 aura lieu un important Congrès franco-canadien dans la salle du Collège St. Boniface. Les deux principales questions au programme sont la colonisation et la presse catholique.

Nos plus chaleureuses félicitations à nos compatriotes du Manitoba pour l'organisation de ces belles fêtes patriotiques dont le résultat fécond sera de cimenter l'union de tous dans la défense commune des droits catholiques et français.

Évangile

La Fête du Sacré Coeur de Jésus

En ce temps-là, comme c'était la veille du sabbat, et que ce sabbat était fort solennel, afin que les corps ne demeurassent point sur la croix pendant ce jour, les Juifs demandèrent à Pilate qu'on leur rompît les jambes et qu'on les enlevât. Des soldats vinrent donc, qui rompirent les jambes au premier et à l'autre qu'on avait crucifiés avec Jésus. Puis, s'étant approchés de lui, et voyant qu'il était déjà mort, ils ne lui rompirent point les jambes: mais l'un d'eux lui ouvrit le côté d'un coup de lance, et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau. Celui qui l'a vu en rend témoignage, et son témoignage est véritable.

Petit Calendrier

JEUDI. 29 Mai—Ste Madeleine de Pazzi, vierge.
VENDREDI. 30 Mai—S. Félix, pape. Fête du Sacré-Cœur de Jésus.
SAMEDI. 31 Mai —Ste Angèle de Mérici, vierge.
DIMANCHE, 1er juin—S. Fortunat, conf.
LUNDI. 2 juin — SS. Marcellin et comp., martyrs.
MARDI. 3 juin—S. Ovide, évêque.
MERCREDI. 4 juin — S. François Carracciolo. conf. N. L.

Un conseil d'instruction

Vous verrez que les Américains finiront par nous copier.

Jusqu'ici leurs écoles étaient *publiques* selon les uns, *sectaires* selon d'autres, *obligatoires* en certains Etats, *neutres* pour les naïfs, *nulles* pour tout le monde.

L'état de Washington s'est payé le luxe d'une petite loi de coercition: les enfants à l'école ou les parents en prison. Or, voici qu'un brave citoyen de Spokane, M. Connort, catholique honorable et intelligent, a trouvé que cette loi était une violation du droit naturel, nulle de ce chef et de nul effet.

Et M. Connort n'envoya pas ses enfants à l'école.

Il fut traduit devant un juge de la Cour suprême, qui le condamna à l'amende et à la prison.

L'accusé prouva dans sa défense qu'il était pauvre, que sa conscience de catholique lui interdisait l'école neutre que, de plus, il était lui-même professeur, porteur de cinq diplômes d'université française et donnait des leçons aux instituteurs mêmes des écoles de Spokane, qu'il faisait la classe tous les soirs à ses enfants et s'offrait à les soumettre aux examens de l'Etat.

Rien n'y fit. M. Connort paya l'amende et alla en prison.

Il y était à peine entré et bénissait encore son juge quand le geôlier lui apporta le journal du soir. Tout à côté de son plaidoyer et du texte de sa condamnation, il y trouva l'article— reproduit d'une revue de New York— d'un M. Coler, écrivain protestant et éducateur de renom.

L'article traite de la "Banqueroute de l'Ecole Publique"— de l'ignorance et de la perversion officielle dont elle est le foyer. M. Coler appelle cette école spacieuse, bâtie à grand frais par l'Etat, *the Modern room of applied socialism.* Il proteste contre le mensonge de la réclame qui tient debout ce système scolaire, rétrograde et immoral.

Le prisonnier y souligna les quatre accusations principales, découpa l'article et l'envoya à son juge, avec cette question laconique: "Lequel de ces quatre crimes sociaux a rendu vos écoles obligatoires?"

Il attend encore sa réponse.

Pour toute consolation, M. Coler lui fait espérer une réforme. Le jour va venir, écrit-il, où l'éducation s'échappera des mains des politiciens, incapables, malfaisants ou voleurs, qui l'ont étranglée jusqu'ici. Elle deviendra ce que les Américains, qui paient des millions, ont droit d'en attendre, quand elle sera dirigée par un groupe d'hommes indépendants, honnêtes, instruits, choisis en dehors de la politique, dans les rangs divers de la société.

Un conseil de l'instruction publique, quoi!

Le spectacle sera joli de voir les Américains nous emprunter notre système d'éducation (celui de la province de Québec, s'entend) tandis que les gogos de chez nous et les farceurs dont on ne voit que la moitié de la pensée soupireront après l'école neutre et et un ministère de l'Instruction comme aux Etats..

B. P. de l'Immaculée Conception

Duck Lake

Notre conseil municipal a exécuté ces temps-ci quelques bons travaux dont nous ne saurions assez le louer. Les trottoirs ont été réparés en maints endroits, de nouveaux ont été bâtis, entre autres de la Rue Principale à la résidence de M. C. C. Amiot, et de la même Rue Principale jusqu'au Couvent des Sœurs de la Présentation.

—Nos semences sont à peu près achevées et dans les meilleures conditions. L'année parait favorable et nos fermiers sont bien encouragés. Veuille le Ciel bénir leurs travaux et les faire fructifier.

— Jeudi dernier, Monseigneur Pascal nous a fait l'honneur d'une petite visite. Sa Grandeur est descendue au presbytère, chez notre Rev. Curé et, de là, s'est rendue à l'Ecole St Michel.

—M. Hercule Gagnier, agent du C. N. R., est arrivé à Duck Lake, vendredi dernier en visite dans sa famille.

—M. B. Lemire, rendu à Duck Lake depuis près de deux semaines, se propose d'établir ici très prochainement une fromagerie. Nos fermiers paraissent encourager cette entreprise qui sera certainement profitable à notre région où il y a de nombreuses et bonnes vaches laitières.

—Nous aurions besoin pour la ville d'un bon boulanger. M. Wilson nous ayant quittés, il y a quelques jours, pour s'établir chez des amis de sa famille.

—Dimanche, 18 mai, M. René Bonnet a présenté au Saint baptême son troisième enfant, une petite fille née le treize courant. Le parrain et la marraine ont été M. et Mme Désiré Perillat.

—Lundi, M. le Curé Th. Schmid a fait un voyage à Howell.

Pour la colonisation

Radville, Sask.

Un bon médecin canadien et homme d'action ferait très bonne vie, ici, à Radville. Nous avons besoin d'un bon avocat aussi, parlant les deux langues anglaise et française; il doublerait sa clientèle, s'il savait un peu d'allemand et de flammand et wallon. Nous sommes à plus de quarante milles de tout avocat.

Notre petit village, sur le C. N. R., à un point de division, commencé en avril 1910, compte déjà plus de 700 âmes. Il y a ici place pour toutes les industries: on manque de tout, même de boulanger, cordonnier et boucher. Mais nous avons deux banques, trois magasins généraux, etc. Le C. N. R. a sa "Round House," qui a bien coûtée plus de $300,000 et il est à construire ses boutiques, etc.

Il y a donc, ici, bel avenir pour des jeunes, des jeunes intelligents et d'initiative.

Il y a encore, va s'en dire, beaucoup de terrain à prendre, en s'éloignant un peu, à dix milles, il n'y a pas plus de la moitié des terres de prises; mais c'est bien accidenté, le terrain est bon.

Devoué missionnaire

Le R. P. Hugonard, O. M. I., principal de l'école industrielle de Qu'Appelle, se rétablit lentement d'une longue et sérieuse maladie et n'est pas encore tout à fait hors de danger. Le dévoué missionnaire dont la vie a été dépensée sans compter à l'évangélisation et à l'éducation des sauvages a eu la consolation de recevoir la visite de Mgr Langevin et de Mgr Mathieu.

Inlassable dévouement des religieuses canadiennes

A la demande de S. G. Mgr Breynat, O. M. I., vicaire apostolique du McKenzie, les Sœurs Grises de Montréal ont accepté deux nouveaux postes de pénibles missions dans l'extrême Nord, au Fort Smith et au Fort Simpson. Il y a quelques semaines cette même communauté quittait un riche hôpital à Morristown, N. J., pour faire place à une communauté de langue anglaise au grand regret de la population qui signa inutilement de nombreuses pétitions.

LA PAGE DU DIMANCHE

Sa Majesté la Mode

Dès son arrivée, le vénérable Monsieur Gentry fut assailli par une salve d'interrogations :

—Qu'apprends-je ?...
—Qu'entends-je ?...
—Qu'ouïs je ?...
—Vous êtes fâché...
—Avec Madame...
—De Lapose ?...
—Vous, si correct ?...
—Et si bienveillant ?...
—Et toujours si gracieux ?...
—Est-ce que c'est vrai ?...
—Etc... Etc...

Monsieur Gentry était, en effet, le vieillard le plus indulgent, le plus aimable, *le plus meilleur*, qu'on pût voir...

Avec un sourire délicieux, il appliqua les deux mains sur ses deux oreilles pour montrer qu'on l'assourdissait, puis, ayant obtenu un silence relatif :

—D'abord, mes seigneurs, laissez-moi m'asseoir...

—C'est juste...

Il s'installa dans le fauteuil que quelqu'un lui avança, leva la main pour calmer les impatiences, et, le plus docilement du monde :

—Attention !... dit-il., Je commence !

++++

Eh bien ! oui... mes chers amis, je suis fâché avec Madame de Lapose...

Ou plutôt, c'est elle qui est fâchée contre moi ; mais, vous savez, à mort...

Cela vous étonne parce que le vieux bonhomme que je suis n'a pas la réputation d'un casseur d'assiettes... Que voulez-vous ? J'ai si peu de temps à vivre que je voudrais..., du moins que jaurais voulu ne pas assombrir mes derniers jours par des querelles fâcheuses et ne pas laisser après moi le souvenir d'un être insupportable, dont on est bien content d'être débarrassé...

Adieu, mon rêve !...

J'ai maintenant tout un peloton d'ennemis... ou plutôt d'ennemies...

Et à la tête de ce peloton, qui le croirait ?... cette Edith de Lapose que j'ai connue au sortir du berceau... que j'ai bourrée jadis de bonbons au chocolat... que j'ai fait, toute petite, sauter sur mes genoux...

Vous conviendrez que c'est dur... Et franchement j'en suis contrarié...

Mais je m'aperçois que vous commencez à vous remuer sur vos chaises... vous attendez une histoire et je me perds en divagations sentimentales... *Clauditejam rivos*, n'est-ce pas ?... Oh ! vous êtes trop bien élevés pour me le dire... Allons ! c'est bien... J'arrive au fait...

++++

Donc, c'était lundi dernier... chacun de vous le sait, c'est le jour de Madame de Lapose... Comme toutes les semaines, j'accours de mon pied léger lui présenter mes hommages... J'arrive à la bonne heure, vers quatre trois quarts...

Dès l'antichambre, j'entends un bruit confus...

—Oh !... Oh !... me dis-je, il y a de l'animation aujourd'hui...

Justin, le valet de pied, me débarrasse de mon pardessus, de mon chapeau et de mon parapluie, et j'entre en saluant :

Madame de Lapose se lève péniblement de son fauteuil et de sa place :

—Mais arrivez donc !... s'écrie-t-elle... Et venez ici, puisque je ne peux pas aller vers vous...

Je demande avec inquiétude :

—Vous êtes souffrante ?... Vous seriez-vous donnée une entorse ?...

Eclat de rire... Toutes ces dames se pâment...

—Mais non !... répond Madame de Lapose... C'est à cause de nos robes... Ah ! ce n'est pas pour rien qu'on les appellent des robes entraves. Si vous saviez à quel point nous sommes serrées.

Je risque un regard, et je m'aperçois que toutes ces dames sont garottées dans le bas, par des fourreaux très étroits... C'est d'ailleurs très laid...

—Alors, dis-je, pour avoir une contenance, c'est cela qu'on appelle robes entraves ?

—Oui... voyez... C'est coulissé depuis le genou jusqu'aux pieds... Il n'y a pas plus d'un mètre cinquante... Mon amie, Madame Blachère que j'ai l'honneur de vous présenter...

—Madame...

—Monsieur...

—A même réussi à n'avoir qu'un mètre vingt-cinq... Elle ne peut plus remuer là-dedans, la pauvre...

—Et, sans indiscrétion...qu'est-ce qui causait cette joie exubérante dont j'avais les échos, tout à l'heure, dans l'antichambre ?...

—Eh bien ! c'est que nous avions entrepris précisément de raconter les méfaits de nos robes. Ainsi, Madame Sylveton, ici présente, nous racontait qu'étant partie pour rendre visite à une amie, elle fut obligée d'y renoncer parce qu'il n'y avait pas d'ascenseur...

—Et l'escalier !... interrogeai-je.

—Impossible de s'en servir...

++++

J'admirais en dedans l'ingéniosité de nos grands couturiers, quand une jeune dame prit la parole :

—Moi, dit-elle, j'étais l'autre jour dans la rue... Par une malchance incroyable, je marchais comme je pouvais sur la chaussée, quand un gamin d'apprenti qui poussait une charrette dirige son véhicule vers moi, en criant : Hop !. Hop !...

Je me retourne, le véhicule était sur mon dos. Je veux m'enfuir en courant... Pas moyen !... alors, je suis réduite à sautiller comme une grenouille... ou encore comme une marionnette des Champs-Elysées... Ce que j'ai eu chaud !... Et ce qui tout le monde riait !... Quant à l'horreur d'apprenti, il avait lâché les brancards de sa charrette pour se tenir les côtes...

Tout le salon fit comme l'horreur d'apprenti...

—Après celle-là, dis-je, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle...

—C'est ce qui vous trompe, cher Monsieur... articula une personne que je reconnus pour Madame Blachère... vous savez, celle qui a encore réduit son tour de robe de cinq centimètres...

—Pas possible !... vous avez mieux !...

—Je crois bien; poursuivi l'élégante visiteuse. Imaginez-vous qu'hier... Vous voyez, ce n'est pas vieux !... Donc hier, je veux faire une sortie en auto... J'essaie de monter dans l'ustensile... Bernique !...

—Comment avez-vous fait ?...

—Je n'avais pas le choix... Il a fallu que je demande à mon chauffeur de me prendre dans ses bras et de me placer sur les coussins comme un paquet... Le plus drôle, c'est qu'on a cru parmi les passants à un enlèvement, et qu'un agent de police, requis par un monsieur respectable, est accouru pour verbaliser !

Je renonce à décrire l'enthousiasme qui fut provoqué par le récit de Madame Blachère... C'était du délire... On applaudissait... On l'eût portée en triomphe, si l'on avait pu marcher... Ces dames respectables n'étaient pas plus heureuses le jour de leur mariage...

Quand on fut un peu calmé, je risquai timidement :

—Alors, d'après tout ce que vous me dites, Mesdames, ces robes robes sont bien gênantes ?...

—Gênantes ?... se récria l'assistance... dites plutôt que c'est horrible !...

—Atroce !...

—Intolérable !...

—Mais pourquoi les portez-vous ?...

—Tiens !... répondit Madame de Lapose, puisque c'est la mode...

—Mais pourquoi suivez-vous la mode ?

J'avais à peine achevé cette malheureuse phrase, que je compris que je venais de faire une gaffe monumentale... Toute l'assistance prit des airs pincés... Madame de Lapose joignit les mains avec un navrement qui faisait mal à voir... Je n'avais plus qu'à m'esquiver... C'est ce que je fis piteusement...

Et le lendemain, je reçus un petit billet très sec, où il y avait :

"Madame de Lapose a le regret de prier Monsieur Gentry de ne plus choisir son salon pour y débiter des insanités."

JEAN DES TOURELLES.

AU PAYSAN

A la terre où le grain en blond épi se dore,
Aux flots mystérieux, terribles ou charmeurs,
Demande, paysan, diligent, dès l'aurore,
Le bon pain nourrissant, fruit de tes durs labeurs.

Expose ton corps sain, au frais matin sonore,
Aspire, avec amour, l'air empli de senteurs ;
Puis, quand pour le repos, la nuit viendra te clore,
Goûte un calme sommeil, sans remords ni rancœur.

Fuis les bruits troublants de la ville infernale,
Sa noire hypocrisie, aux cœurs simples fatale,
Ses vices effrayants, sa folle vanité.

Nais et reste à jamais l'enfant de la campagne,
A l'ombre du clocher, vis près de ta compagne,
Et tu rendras ton âme avec sérénité.

Apostolat d'une enfant

Un jour, dans une instruction familière, un prêtre dit ces paroles : "Voulez-vous convertir une famille ? Amenez au milieu d'elle une âme qui sache souffrir.

—Voulez-vous le retour à Dieu d'une âme qui vous est chère ? Souffrez pour elle."

Elles furent entendues par une enfant du peuple qui venait de faire sa première Communion. Comment put-elle les comprendre ? C'est le secret de Dieu.

La pauvre enfant avait vu souvent pleurer sa mère, et elle rougissait de honte quand, le soir, presque tous les soirs, son père rentrait abêti par le vin.

Le jour où il lui fut révélée la force de la souffrance, elle embrassa sa mère avec une effusion de tendresse qui fit tressaillir l'épouse malheureuse et lui dit : "Maman, soyez contente ; bientôt, allez, papa ne vous fera plus pleurer."

Et le lendemain, au repas du midi, le seul qui réunissait la famille, l'enfant accepta le potage, un morceau de pain, et elle refusa tout le reste.

—Tu es malade ? dit la mère étonnée.

—Non, maman.

—Mange donc, dit le père.

—Pas aujourd'hui.

On crut à un caprice, et on voulut punir l'enfant en la laissant à sa bouderie.

Le soir, le père revint ivre comme tous les jours : l'enfant, qui était couché et qui ne dormait point, l'entendit blasphémer, et elle se mit à pleurer. C'était la première fois que le *blasphème* lui arrachait des larmes.

Le lendemain, comme la veille, elle refusa, pendant le dîner, toute autre nourriture que du pain et de l'eau.

La mère s'inquiète, le père se fâche.

—Je veux que tu manges, dit-il en colère.

Non, répondit l'enfant avec fermeté, tant que vous vous enivrerez, que vous ferez pleurer ma mère et que vous blasphémerez ; je l'ai promis au bon Dieu, *et je veux souffrir pour qu'il ne vous punisse pas.*

Le père baissa la tête. Le soir, il rentra calme, et la petite fut charmante de gaîté, d'entrain et d'appétit.

Mais l'appetit entraîna encore le père. Le jeûne de l'enfant recommença. Cette fois, le père n'osa rien dire ; seulement une grosse larme roula sur sa joue, il cessa de manger ; la mère pleurait ; seule, l'enfant restait calme.

Et lui, se levant et pressant sa fille dans ses bras :

—Pauvre martyre ! tu ferais toujours ainsi ?

—Oui, papa, jusqu'à ce que je sois morte ou que vous soyez converti.

—Ma fille ! ma fille ! je ne ferai plus pleurer ta mère !

Un journaliste apôtre

Tout dernièrement, un journaliste, connu pour ses opinions antichrétiennes, rencontre un prêtre de sa connaissance.

—Qu'avez-vous, monsieur l'abbé, lui dit-il, vous me paraissez si triste ?

—Ah ! répondit le prêtre, comment ne pas m'attrister ? Je sors de chez M. N... qui touche à ses derniers moments sans vouloir entendre parler de confession.

—Comment, dit le journaliste ; soyez tranquille, je monte chez lui, je le déciderai à la chose ; tenez-vous prêt et je viendrai vous avertir.

Le prêtre croyait rêver en entendant ces mots de la bouche d'un athée de profession ; cependant, il le remercie affectueusement et attend, avec anxiété, l'issue de cette promesse.

Arrivé près du moribond, le journaliste lui dit sans préambule :

—Mon ami, vous êtes très mal ; il est temps de faire venir M. l'abbé N.. et de recevoir les derniers sacrements.

—Quoi ! dit le malade, c'est vous, monsieur, qui me tenez ce langage ; mais n'est-ce pas tout à fait contraire à votre manière de voir et de parler ?

—C'est vrai, dit le libre-penseur, on parle comme cela quand on se porte bien, mais quand on est où vous en êtes, c'est plus sûr de prendre ses précautions. *Qui sait ce qu'il y a de l'autre côté ?*

Le mourant n'eut pas de peine à se rendre : le journaliste court avertir le prêtre, qui remplit sa mission avec joie et empressement, et le pauvre malade réconcilié, meurt en paix la nuit même.

Il est donc bien vrai que c'est seulement dans son cœur corrompu que l'insensé dit :

"Il n'y a point de Dieu !.."

Définition bien trouvée

Savez-vous comment une spirituelle publication religieuse définit la salle de vues animées ? Une classe du soir tenue par le diable. Et, ajoute-t-elle, bien qu'elle ne soit pas gratuite, on s'y rend en foule.

L'autre jour on a arrêté quatre petits voleurs dont le plus vieux avait à peine onze ans, et qui déjà pillaient régulièrement les troncs d'une église. Ils répétaient les leçons apprises à la salle de vues animées.

Voyez-vous le petit gars de dix ans qui vient de s'asseoir parmi la foule nombreuse dans un de ces trous noirs. Sa petite intelligence est toute bouleversée par ce qu'il voit. D instinct, ces obsénités lui répugnent, mais il entend le rire épais de ses voisins plus âgés, et, pour paraître "homme", il sourit lui aussi. Ce petit enfant-là est perdu.

Comment voulez-vous maintenant qu'un professeur, si habile soit-il, puisse mettre une idée sérieuse dans un tel cerveau, il n'y a déjà plus de place. Il y roule tout un monde extraordinaire de filles à moitié vêtues, de voleurs auréolés de succès, de pierrots grimaçants, de pillage de convois, etc., etc.

Il n'est pas exagéré de dire que la plupart des enfants voleurs sont des habitués des salles de vues animées. Et les mères diront encore tendrement à leur bambin : "Si tu es bien sage, tu sais, je t'emmènerai aux vues animées." Pauvre mère, à quoi penses-tu ?"

Le Peintre et le Marseillais

Un marseillais était venu, un jour, demander à Jean-Baptiste Isabey, le grand peintre romantique, une miniature pour sa tabatière. Il voulait le portrait de son chien.

—C'est un animal extraordinaire, dit-il ; je l'aime beaucoup. Combien ce serait-il ?

Isabey sourit, consent et demande dix louis.

Quinze jours plus tard, le Marseillais revient. La miniature était faite. Il la regarde, l'admire et risque une observation :

—C'est charmant, c'est tout lui ! Mais je vais vous dire, monsieur Isabey : cet animal a quelque chose de très particulier : il n'aime pas qu'on le regarde. Chaque fois qu'on le regarde, il rentre dans sa niche. Alors, je voudrais qu'on vit la niche. Est-ce que vous ne pourriez pas faire la niche ?

—Une niche, dit Isabey en souriant. C'est très possible. Je vous ferai une niche, mais ce sera plus cher.

—Ah ! combien ?

—Quinze louis.

—Soit. Je reviendrai.

Le Marseillais revient quinze jours plus tard, et Isabey lui tend une miniature où il n'y avait plus qu'une niche à chien.

—Et le chien ? dit le Marseillais presque fâché.

—Que voulez-vous, monsieur ? Nous l'avons regardé ensemble l'autre jour, et il est rentré dans sa niche. N'est-ce pas ce que vous m'avez dit ?

—C'est vrai, dit le Marseillais. Ah ! cette bête ! Elle est si singulière !

Il paya et s'en fut très content.

DROLERIES

Souvenirs de famille

Tandis qu'il pédalait gaiement le long du boulevard Saint-Michel, une automobile a surgi d'une rue transversale comme un boulet, elle a heurté le pauvre livreur et l'a rudement jeté à terre. On l'a relevé en assez piteux état et on l'a transporté à l'Hotel-Dieu. Bien heureusement, le brave garçon n'est pas gravement atteint.

Froissé, meurtri, contusionné certes, mais rien de brisé : Dans ses souffrances, une idée fixe le torture : on va lui couper la jambe.

—Mais non, grand bêta, lui dit l'infirmier, on ne vous coupera pas la jambe ; dans huit ou quinze jours vous serez sur pied, sur les deux pieds.

Pourtant, notre blessé n'est pas rassuré. Et quand, le lendemain, le médecin chef s'approche de son lit pour l'examiner, il ne peut réprimer un geste d'effroi.

—Eh bien ! quoi ? Qu'y a-t-il ?

—Vous n'allez pas me couper la jambe, dites, monsieur le docteur ?

—Non... je ne vous la couperai pas, mais, plaisante le " grand chef ", vous y tenez donc tant que ça à votre jambe ?

—Dame ! m'sieu, réplique le brave garçon... elle me vient de ma mère !

Embarrassant

—C'est épatant !... je ne me rappelle plus si le docteur m'a dit de ne pas boire plus de huit litres par jour ou plus d'un litre tous les huit jours !... C'est sûrement huit litres par jour.

Au téléphone

—Mais, à qui diable en as-tu ? Voilà une demi-heure que tu es au téléphone et tu ne souffles mot ?...

—Impossible de parler, je *cause* avec ma femme !

L'esprit des chiens

—Vous osez dire qu'il y a des chiens qui ont plus d'esprit que leurs maîtres ?

—Certainement, c'est rare, mais j'en ai un !

LE PATRIOTE DE L'OUEST

Tous articles, nouvelles, communications, destinées à la publication dans le PATRIOTE DE L'OUEST doivent être adressés et parvenu au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction. 405, 13ème rue, Prince-Albert, Sask.

Toutes les correspondances pour la Rédaction doivent être signées.

Pour toutes demandes concernant les abonnements, les annonces et les travaux de ville, et pour les envois, d'argents, on doit s'adresser à l'Administration : 1303, 4ème avenue ouest, Prince-Albert, Sask.

PRINCE-ALBERT, SASK., 29 MAI 1913

Un beau Cercle de l'Association Franco-Canadienne de la Saskatchewan s'implante à St Hippolyte

36 membres fondateurs s'inscrivent. — M. l'abbé Julion, président, M. L. de Montarnal, secrétaire

Il y a bien longtemps que le groupe Français de St Hyppolyte n'a donné signe de vie dans "LE PATRIOTE", et d'aucuns auront pu croire que nous étions tous morts et enterrés.

Tel n'est pourtant n'est pas le cas. Quelque grand besoin que nous ayons eu des premiers jours de beau soleil pour nous dégourdir du long hiver, nous avons eu la satisfaction de voir arriver le printemps avec un renouveau de forces pour reprendre nos travaux avec plus de vigueur et d'espoir que jamais.

C'est même au milieu du "vas-y que je te pousse" ordinaire au temps des semailles, que notre pasteur M. l'abbé Jullion, fit appel à la bonne volonté de ses paroissiens pour organiser un groupe de l'Association Franco-Canadienne.

En première séance, sous la présidence de Monsieur le Curé, 36 noms furent inscrits et l'on procéda immédiatement à l'élection des officiers.

A l'unanimité des voix : M. J. B. Jullion, curé de St Hippolyte fut élu président, M. Louis de Montarnal, secrétaire, et M. Alphonse Jullion, trésorier. Suivent les noms des adhérents : Ab. Bellanger, Alec Regnier, Nap. Sylvestre, Z. Roy, W. Gauthier; Pl. Bellanger, P. Turenne, F. X. Nadon, Nap. Lemieux, N. Masson, Ar. Regnier, A. Ouellette, Geo Bellanger, Em. Bellanger, F. Gobron, Arth. Martin, Ch Fillion, M. Nault, Ld. Linard, Nap. Vermette, Geo Nault, H. Regnier, Am. de Montarnal, A Levasseur, M. Regnier, Mme Alec Regnier, Joe Cantin, Louis Fourcade, J. D. Letourneau, Jos. Regnier, H. Legris, Mme Moïse Regnier, Jean Malhourne.

Les débuts de l'Association à St Hippolyte sont encourageants et de fort bon augure pour l'avenir. Bientôt, le nombre va grossir. Mais c'est à nous, les premiers adhérents, qu'incombe le devoir de faire connaitre l'Association à tous ceux qui parlent la belle langue française. Un peu de zèle bien placé, quelques paroles bien de circonstances amèneront encore de nouveaux soldats sous le drapeau de l'Association, et je serai heureux de publier leurs noms. En avant donc chers amis, et que rien ne nous arrête dans la lutte généreuse et sainte pour la défense des droits du français, la première langue de la civilisation parlée sur la terre canadienne.

Le Secretaire

Uu autre groupe local à "Dollard", dans la Saskatchewan sud

Nous apprenons, en dernière heure, qu'un autre groupe local considérable de l'Association Franco-Canadienne vient de se fonder à Dollard, Sask., dans la paroisse que dirige M. l'abbé Kugener.

LE PATRIOTE sera heureux de publier, prochainement, les noms des 35 premiers membres fondateurs de ce groupe qui en comptera bientôt une centaine, nous assure-t-on.

Voilà des exemples magnifiques et réconfortants. Bravo!

Au nord comme au sud de la Saskatchewan, il faut que chaque centre français ait son groupe local de l'Association Franco-Canadienne. Noblesse oblige : Lorsque la voix de l'honneur appelle au devoir, ce serait déchoir que de n'y point répondre, aussi est-ce notre intime conviction que pas un centre français ne se tiendra à l'écart dans le beau mouvement d'union patriotique qui s'accomplit dans cette province.

Les Voeux du Congrès

Que des garanties soient exigées de la part des candidats aux élections, pour assurer, en Chambre, la pratique, la défense et la revendication légitime de tous les droits du français.

"Le Palais législatif de Québec est à s'enrichir d'un vaste tableau de décoration intérieure, précieux au point de vue de l'art, de l'histoire et du patriotisme (1).

Il est dû à M. Charles Huot, auteur des grandes fresques de l'église de St Sauveur de Québec. C'est assez pour en recommander la conception forte, originale et suggestive, et aussi l'exécution naturelle, harmonieuse, nuancée, magistrale.

(1) "Le Devoir", 9 mai 1913.

Néanmoins, c'est plus encore au sujet lui-même qu'il paraît bon d'arrêter l'attention. Il y a là une page, une scène, un instantané, comme on dirait maintenant, de notre histoire, qu'il était nécessaire d'écrire au pinceau autant qu'avec la plume. Il fallait que les murs de nos enceintes parlementaires le révèlent aux yeux de la nation comme dans nos bibliothèques les archives en gardent les incontestables documents.

Peut-être ne pouvait-il se trouver, autant qu'à l'heure présente, occasion plus opportune de faire revivre, dans la pensée nationale, le souvenir à la fois aussi mémorable et aussi plein d'enseignement, puisqu'il rappelle l'une des plus émouvantes luttes parlementaires que la vaillance politique de nos pères aient livrées pour la conservation et même la conquête des droits constitutionnels de la langue française. De nos jours, où certaine politique a désappris de combattre, nos députés y pourront lire un programme à suivre, et les électeurs un programme à imposer.

On est en 1792 (1), dans l'ancien palais épiscopal, que le gouvernement occupe maintenant, depuis 1778. C'est l'une des premières séances du nouveau gouvernement canadien, né de la Constitution de 1791, et ouvert le 17 décembre de l'année suivante. M. Jean-Antoine Panet préside, orateur élu par la majorité canadienne-française, contre toute la députation anglaise et deux canadiens-français, soit sur 48 votes, 28 contre 18, dans une Chambre de 50 sièges.

Mais cette première victoire n'a pas mis fin aux ambitions du "fair play" des anglais. Le 20 décembre, M. Grant s'oppose à la rédaction officielle des procès-verbaux dans les deux langues, acceptant qu'une traduction en soit toutefois permise... Sa proposition étant rejetée, il la renouvela plus tard, ce qui donna lieu aux courageuses déclarations de nos représentants, les J. A. Panet, les Bédard, les de Lotbinière, tous, hormis un ou deux.

Ainsi, les députés anglais se faisaient-ils les interprètes dévoués de leurs électeurs et commettants, les canadiens-français qui les avaient portés à la législature. Tant il reste vrai que, d'après Sir Richard Cartwright lui-même, tout ce que le Canada doit à l'Angleterre c'est de lui pardonner en bon chrétien tout le mal qu'elle lui a fait (2).

L'on voit aussi, — ne scrutons pas trop ces détails, — que parmi les nôtres, les lâcheurs modernes ont eu des ancêtres : ils prétendaient, eux aussi, que le Canada, possession britannique, devait parler à Québec le langage qu'on parle à Londres (3). Mais, dans ce temps-là, c'était les braves qui formaient le nombre, chez nos députés canadiens-français. Les temps sont changés. Pourquoi les exemples héroïques et glorieux ont-ils trouvé si peu d'imitateurs, de nos jours tandis qu'ont tant de vogue les exemples de faiblesse et de compromis! Quoiqu'il en soit, les électeurs qui confient à leurs députés les intérêts de leur langue française, au Parlement, feront bien de se rappeler qu'il revêt le caractère d'un devoir national, le vœu suivant de la section juridique du Premier Congrès de la Langue française : "*Que des garanties soient exigées de la part des candidats aux élections pour assurer, en Chambre, la pratique, la défense et la revendication légitime de tous les droits du français, la langue devant être regardée comme l'un de ces privilèges et l'une de ces libertés essentielles qui dominent toutes les querelles et tous les intérêts de partis.*

JEAN MARIAL, O. M. I.

(1) GARNEAU, "Histoire du Canada", 4me édit., t. III, p. 85 ss.

(2) "Le Devoir", 17 décembre 1912

(3) GARNEAU, ouvrage cité, p. 86.

Pénurie de prêtres

Un correspondant nous écrit que deux personnes viennent de mourir à Ste Delphine, Sask., sans avoir eu la consolation de voir le prêtre à leur chevet. Des télégrammes furent envoyés dans diverses directions sans succès.

Les défunts sont M. John Fisher, décédé à l'âge de cent ans, et M. Théodore Faignant. Ce dernier appelait le prêtre à tout instant, et notre correspondant ajoute : "Le fait de ne pas avoir de prêtres n'est pas un encouragement pour les nouveaux arrivants qui sont de notre croyance et qui cherchent à se caser dans nos environs." — La moisson est grande, les ouvriers trop peu nombreux. Puissent les vocations sacerdotales se multiplier pour répondre à l'immensité des besoins. Dans l'Ouest, où le prêtre a tout à créer et à organiser, le zèle apostolique a devant lui un champ sans limites comme l'horizon de nos prairies. Que les âmes généreuses répondent à l'appel divin qui les presse de venir prêter main-forte aux ouvriers de la première heure car ceux-ci ne peuvent suffire à tout et ont à parcourir d'immenses territoires.



RÉSUME DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

Devoirs.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants : résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps nécessaire pour mériter les lettres-patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes :

Prix $3.00 l'âcre. Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Ralliement Franco-Canadien à Marcelin, le 19 juin 1913

Sous le patronage des Artisans, de l'Association Franco-Canadienne et la Société St-Jean-Baptiste de Marcelin.

Il a été résolu que la Fête Nationale serait dévancée cette année et célébrée jeudi le 19 juin à Marcelin.

Nous nous sommes assurés le concours et la présence des orateurs suivants : M. Amédée Denault, secrétaire archiviste du Comité Permanent du Congrès, de Québec, et délégué spécial au congrès d'Edmonton, R. P. A.-F. Auclair O.M.I. directeur du "Patriote de l'Ouest" et chef du sécrétariat régional du Congrès pour la Saskatchewan, M. l'abbé P. Nicolet, secretaire de la l'Association Franco-Canadienne (Section Nord) . . .

Une invitation spéciale à été adressée par les trois sociétés réunies, Artisans, Association Franco-Canadienne et St-Jean-Baptiste à M. Henri Bourassa, directeur du "Devoir"

Venez en foule célébrer la Saint-Jean-Baptiste à Marcelin, le jeudi 19 juin 1913

Feu le R.P.J. Grenier, S.J.

A la mémoire du R. P. Joseph Grenier, jésuite, décédé le 4 mai, au Sault-au-Récollet, après une longue et féconde carrière, nous sommes heureux de consigner ici les extraits suivants d'un article des *Cloches* :

"Austère partisan du catholicisme intégral, adversaire irréductible du libéralisme doctrinal, il a lutté toute sa vie, pour le triomphe et l'application des saines doctrines dans les lois de notre pays.

Il faut aussi ajouter à son éloge, qu'il fut un ardent apôtre de la presse catholique, dont il fut tour à tour le guide, le soutien et le collaborateur."

Le vénérable Père Grenier fut choisi avec le R. P. Lacasse, O.M.I., par S. G. Mgr Langevin, comme théologien de l'archidiocèse de St Boniface au Concile de Québec.

Honoré par l'Université du Manitoba

L'Université du Manitoba vient de conférer à M. l'abbé A. A. Cherrier curé de la paroisse de l'Immaculée Conception à Winnipeg, le titre de docteur-en-droit.

A cette occasion, le pasteur Murray au cours d'un banquet a rendu un bel hommage à la science et au dévouement du nouveau titulaire : "M. l'abbé Cherrier, a-t-il déclaré, appartient à une race qui a produit quelques-uns des plus grands hommes de notre époque. Il est au service d'une Eglise qui a exercé la plus grande influence sur l'humanité. Il a fourni un long et inlassable concours au bureau des Etudes de l'Université."

Conférence de M. J. L. K. Laflamme, sur l'oeuvre de Sir George Etienne Cartier

M. J. L. K. Laflamme, directeur de la *Revue Franco-Américaine*, a donné une solide et intéressante conférence sur l'œuvre de Cartier, à l'Université Laval de Québec Sir A. B. Routhier présidait la réunion.

Le conférencier a fait ressortir le rôle qu'a joué ce grand homme dans l'œuvre de l'organisation de notre vie nationale et dans le développement de l'Ouest, et il a résumé l'œuvre de ce patriote dans quelques leçons pratiques pour la génération actuelle.

Profanation

Le *Grain Growers Guide*, numéro du 21 mai, étale au frontispice de sa première page une citation de Henry George en faveur du socialisme qui est en même temps une profanation blasphématoire de la parole divine : "Que votre règne arrive." Nous protestons contre cette parodie sacrilège et les tendances inquiétantes que révèle la mentalité de quelques uns des chefs dirigeants de l'Association des *Grain Growers*.

La politesse telle qu'on la pratique à Edmonton

Le *Courrier de l'Ouest* a laissé publier en "Tribune libre", dans son dernier numéro, un article dont il déclare décliner toute la responsabilité.

Ces deux colonnes d'invectives à l'adresse de l'un des invités d'honneur du Congrès d'Edmonton, feront s'esclaffer de rire tous ceux qui n'ont pas une araignée dans le plafond et qui ne lisent pas rien qu'une gazette.

Mais nous nous demandons si c'est là de la politesse française ?

Le français et l'allemand seront enseignés à l'Université du Manitoba

Le Conseil de l'Université du Manitoba à décidé d'établir des chaires de français et d'allemand. Avis aux fanatiques d'Ontario qui ne veulent seulement pas que les Franco-Canadiens puissent enseigner le français dans les écoles qu'ils soutiennent eux-mêmes de leurs propres deniers.

Le Nationalisme et les partis

Le *Devoir* a commencé la publication d'un série d'articles de M. Henri Bourassa sur le Nationalisme et les partis qui sont du plus grand intérêt pour les lecteurs de tous partis et de toutes nuances. Le premier article traite des origines du mouvement nationaliste, de la guerre sud africaine et de la campagne qui s'en suivit ; le second raconte la fondation de la ligue nationaliste, son programme, son action, l'accueil qu'elle reçut des politiciens ; le troisième explique le conflit de 1905, les relations de Mgr Sbaretti et de M. Laurier avec les nationalistes ; le quatrième traite de la loi du dimanche, de la lutte provinciale et des élections de 1908 ; le cinquième, de la loi navale Laurier et de la campagne de 1910. Une autre série d'articles amènera ces notes à date et traitera des élections de 1911 et de la campagne des écoles du Keewatin.

L'immoralité de la boxe

Dans une rencontre de boxe à Calgary, l'un des lutteurs a succombé aux coups infligés par son adversaire et est tombé mort dans l'arène.

C'est un meurtre pur et simple, avec l'aggravation du fait qu'il a été commis sous les yeux de milliers de spectateurs.

Nous ne comprenons pas comment les autorités peuvent permettre de pareilles exhibitions de brutalité.

N'a-t-on pas vu, ici même à Prince-Albert, une de ses exhibitions dégoûtantes la semaine dernière. La boxe telle qu'elle se pratique n'est pas plus un sport honorable que ne l'est le spectacle répugnant des ivrognes qui se flanquent une rossée au coin des hôtels. Il est vrai que le nègre est sorti vainqueur ; c'était de convenance, car on conçoit mieux que ce soit le genre de spectacle qu'il faut aux tribus barbares du centre de l'Afrique !

Malgré tous les vernis de civilisation, l'homme est un animal.... pas toujours raisonnable.

Apostolat feminin par la plume

Dans son dernier numéro *L'Union*, de Woonsocket, organe officiel de l'Union St. Jean Baptiste d'Amérique, inaugure une page feminine dont la direction est confiée à Melle Corinne Rocheleau, de Woonsocket.

Cette page est fort bien faite et de la meilleure inspiration catholique ; elle est écrite avec cœur et pour faire du bien, c'est dire également que le vrai souffle littéraire n'y fait point défaut. Les femmes canadiennes apportent déjà à la presse franchement catholique une collaboration précieuse qui mérite les meilleurs encouragements et qui console des fadeurs des soi-disant pages féminines que publient les journaux neutres mais qui ne donnent nullement le son clair et net de l'âme canadienne française.

Duck Lake

—Dans la nuit de dimanche un incendie dont on ignore la cause s'est déclaré dans l'entrepôt de grain "Farmers Elevator," qui a été complètement détruit par le feu, ainsi que deux chars de grain et de marchandises qui stationnaient sur la voie d'évitement. C'est une grande perte pour Duck Lake, et pour quelques-uns de ses habitants.

—L'Ecole St. Michel a donné un agréable pique-nique aux élèves et au personnel de cette institution, mardi.

Monseigneur l'évêque, accompagné des RR. PP. Pascal et Auclair, était venu de Prince-Albert à cette occasion sur l'aimable invitation du R. P. H. Delmas, O.M.I. principal de l'Ecole, ainsi que M. l'abbé Schmid, curé de Duck Lake, et M. l'abbé Nicolet, curé de Carlton. Il y eut beaucoup d'entrain. Les visiteurs et le personnel firent grand plaisir aux jeunes Indiens en distribuant des récompenses aux concurrents dans les jeux. Les dévouées Religieuses de la Présentation avaient, comme toujours, tout préparé jusque dans les moindres détails pour faire passer à tous une agréable journée. C'était en même temps une récompense pour le travail des plus anciens élèves et le bon esprit qui anime toute la communauté. A la fin du diner Monseigneur se fit l'interprète de tous en adressant ses remerciements au personnel de l'Ecole St. Michel.

Arborfield, Sask.

Notre église est en construction et sera inaugurée à la St Jean Baptiste.

Elle aura trois nefs et mesure 60 pieds de long par 38 de large, 18 de haut aux murs et 28 à la voûte centrale. Les paroissiens y ont travaillé sous la direction de M. Foucher.

Le soubassement aura les dimensions de l église et 9 pieds de haut.

Nous aurons une des plus belles églises de la région.

Le chemin de fer Melfort-Le Pas sera commencé bientôt. Nous espérons qu'il passera au sud de la rivière Carotte où se trouvent la plupart des colons et où pourrait se former un bon village.

La municipalité d'Arborfield, où les Canadiens ont la majorité, a décidé d'employer $8,500 à la construction des chemins.

20 Canadiens nouveaux nous sont arrivés au printemps. Ils ont trouvé d'excellents homesteads, et il s'en trouve encore beaucoup à peu de distance de l'église. Mais cela ne durera pas longtemps.

Shell River, Sask.

Le 18 mai 1913.—Un triste accident vient d'arriver dans notre colonie. Un jeune homme de 19 ans Patrick Gagnon occupé à la scierie de M. Didyme Savard, en faisant un faux pas, tomba dans la courroie qui actionne la scie circulaire il fut entraîné par la force jusque dans la poulie du moteur et fut jeté sur le toit qui abrite cette installation. Son frère et les autres ouvriers se précipitèrent auprès de lui, mais il était mort. C'était le vendredi 23 qu'arriva ce triste accident, on constata que le pauvre jeune homme avait le cou cassé ; quelle épreuve terrible pour sa pauvre mère qui s'attendait de jour en jour par on ne sait quel secret presentiment à cette mort si tragique. C'est elle-même qui s'adresse la première à son plus grand fils qui vient lui annoncer l'accident : elle lui dit, à brûle pourpoint : "Patrick est mort, allons ne me cache rien."

Les funérailles eurent lieu ce ce matin. Cette mort a vivement frappé toute la population de Shell River, encore dans le triste souvenir de la mort toute récente d'Aimé Larouche qui fut emporté si rapidement par l'empoisonnement du sang et un refroidissement. Nos plus vives condoléances aux familles si éprouvées.

—Le 19 mai, M. Joseph Tremblay conduisait à l'autel Mlle Genéria Delisle. M. Elzéar Tremblay était garçon d'honneur et Mlle Rosy Delisle fille d'honneur. C'est M. Gagné, curé de Big River, qui a béni le mariage. Il était venu la veille au soir de Big River dans sa belle voiture automobile.

Le cortège des noces était superbe : chevaux parés de fleurs, belles voitures, salve de fusillade ; rien ne manquait à la fête. Bonheur et longue vie aux jeunes époux !

—La colonie de Shell River voit le nombre de ses habitants s'augmenter chaque semaine. Les Canadiens viennent prendre des homesteads et trouvent encore ce qu'ils cherchent, bien que les terres vacantes se fassent rares. Nous avons ici une colonie presque exclusivement canadienne qui promet un bel avenir. Ce sont toute de nombreuses familles, la plupart venant du Bas-Canada, toutes bien laborieuses. Sont arrivées dernièrement les familles de MM. Raphaël Morin, Goudreau, Gagnon, Bouchard, J. Voisin et P. H. Lepine, une belle-sœur de M. Benoit, I. Orieux, père et fils, etc. Ce qui nous manque pour le présent c'est l'église pour recevoir toute cette population complètement catholique et ensuite un bon magasin général. Il est certain qu'un homme ayant un capital de 3 à $4000.00 à consacrer à cette fin serait assuré de faire de bonnes affaires.

Lac Barrière, Sask.

Dimanche, 18 mai, les Franco-Canadiens de Lac Barrière avaient la joie d'avoir de nouveau la visite de leur prêtre missionnaire, M. l'abbé Gamache, de retour d'un voyage en bas Canada.

Malgré les mauvais chemins, presque tous les habitants de la nouvelle colonie se sont rendus à la chapelle qu'ils viennent d'ériger pour assister à la première messe qui s'y disait. Tout simple qu'il est, l'autel, pieusement fleuri et enguirlandé, avait pris l'air de fête.

La messe fut chantée par un chœur improvisé ; Canadiens, Français, Belges, unissent leurs voix pour chanter ensemble les louanges du Seigneur. Qu'il nous arrive encore quelques nouveaux colons et la chapelle qui n'est pas encore terminée ne tardera pas à devenir trop petite. La bâtisse a 18x30, toute en planches, et elle est bien couverte en bardeaux. C'est peu, mais c'est beaucoup pour des gens peu fortunés.

Nous en sommes fiers quand même, et ce qui fait surtout honneur c'est qu'il n'y a pas de dettes. Toutes les dépenses faites sont couvertes par les cotisations versées.

A l'issue de la messe, une réunion eut lieu à l'effet d'élire un syndic et un secrétaire en remplacement de M. Montès qui donnait sa démission pour des raisons personnelles. C'est M. J. B. Picton qui fut nommé syndic, et M. Fr. Dubreuil, secrétaire.

Nous espérons, avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr Pascal, que la chapelle aura pour vocable St Front qui, on l'espère aussi, donnera son nom à la place.

Ce printemps, malgré l'eau et la boue des chemins, un fort contingent de nouveaux colons français sont venus prendre plus de 15 homesteads. A l'automne, ils vont revenir pour s'installer et, du fait, vont grossir nos rangs de plus de 30 personnes.

Il reste encore des homesteads à prendre.

Le Comité Permanent du Congrès de la Langue Française

(Suite et fin.)

II

(Voir aussi la première partie de l'entrevue publiée dans le PATRIOTE du 22 mai 1913.)

Le "Ralliement français et catholique en Amérique"

Nous avons donc élaboré — toujours suivant le vœu émis par le Congrès— le projet d'une coopération où pourraient entrer les Canadiens-Français de toutes classes et de tous moyens. Ce sera le *Ralliement français et catholique en Amérique* fondé, par le Comité permanent C. L. F., le 20 avril dernier. Le but de cette organisation sera de grouper autour des Secrétariats régionaux les ouvriers de la cause française, et aussi de fournir les fonds nécessaires, au moyen de cotisations. On pourra coopérer à l'œuvre par des cotisations telles que le *Ralliement* sera accessible à tous, suivant le vœu proposé par M. le Juge Constantineau et selon les revendications, dans le même sens, de M. le Sénateur Belcourt, de M. l'abbé Bélivau, de l'Acadie, de M. l'avocat Guillet, de la Nouvelle-Angleterre, et de maints autres orateurs du Congrès. Feront partie du "Ralliement":

1o. Des *institutions coopérantes*: contribution annuelle de $10. ou souscription unique de $200.

2o. Des *fondateurs* : cotisation annuelle de $25.00, ou souscription unique de $500.00, payable en dix versements (les institutions seront aussi admises à ce titre);

3o. Des *bienfaiteurs* ; cotisation annuelle de $10.00 ;

4o. Des *souscripteurs* : cotisation annuelle de $3.00.

Les *institutions coopérantes*, les *fondateurs*, les *bienfaiteurs* et les *souscripteurs* seront de droit membres de la Société du Parler français au Canada, et recevront gratuitement le *Bulletin du Parler français*, organe du Comité. On se propose d'augmenter le volume de cette publication et d'en faire une revue de tout le mouvement français en Amérique. Le Comité est en négociations à ce propos avec le Bureau de la Société.

Tous ces membres du *Ralliement* recevront également de plus les autres publications du Comité : "Dossiers et Archives", etc.

Et il y aura encore :

5o. Les *Participants* : cotisation annuelle $1.00 ;

6o. L'*Inscription patriotique* ou le *Denier de la Langue*: contribution annuelle de moins de $1.00 et de plus de 5 sous ;

7o Le *Sou des enfants* : contribution de 1 à 5 sous par année.

Les *Participants* recevront les "Dossiers et Archives", etc. Et les noms de tous, depuis les institutions coopérantes et les fondateurs jusqu'aux inscrits au Denier de la Langue, seront publiés dans la liste d'honneur des Zélateurs de l'œuvre. Paraîtront aussi dans cette liste les noms des écoles fournissant 10 souscripteurs au Sou des enfants, et ceux des familles en fournissant 5. Les écoles fournissant 200 souscripteurs recevront la Revue.

Voilà, dans ses grandes lignes, l'organisation que nous voulons établir et qui devra répondre aux vœux du Congrès. Aussitôt que cela sera possible, nous demanderons à nos Secrétariats régionaux de se mettre à l'œuvre avec nous pour réaliser ce projet. Déjà, nous sommes assurés d'adhésions importantes. En France, même, quelques souscriptions, à cette fin, ont été versées. Car nous avons, à Paris, un Secrétaire très actif et qui nous rendra les plus grands services.

Floraison française bien consolante, dans les sillons ouverts par le Premier Congrès de la Langue Française au Canada

—Il se fait aujourd'hui, ici et là, plusieurs mouvements patriotiques, des souscriptions, etc., comme celui de Sherbrooke, comme la *Ligue des droits du français* comme l'*Appel* de Plattsburg, N. Y., comme la *Pensée française*, qui vient d'être inaugurée à Montréal. Ne craignez-vous pas que ces mouvements nuisent au vôtre ?

—Comment lui nuiraient-ils, s'ils se font pour le même but ? Comme le disait dernièrement M. Mabilleau, dans la *Mutualité* : "*Organiser* n'est pas *centraliser*". Et nous ne pouvons voir qu'avec la plus grande faveur toute initiative assortie au dessein que nous poursuivons. Le champ est vaste et les œuvres à entreprendre sont multiples. Plus il y aura d'ouvriers à la tâche, plus il se fera de besogne. Le Comité n'a nullement la prétention de tout faire, et il se réjouit grandement de tout ce qu'on peut exécuter en dehors de sa propre organisation. C'est ainsi que, ces jours derniers, il était heureux d'envoyer sa contribution à l'Œuvre de l'Ecole française, de Plattsburg, N. Y. Il veut seulement essayer de faire sa part. Mais comme son territoire est immense, il ne peut procéder avec la rapidité d'une société locale. Et c'est aussi pourquoi il voit avec plaisir naître et se développer, sur différents points, des organisations plus restreintes, qui rendront de grands services. Il ne croit pas que cela doive le détourner de ses projets ; au contraire, il y trouve un encouragement à poursuivre l'exécution de son programme. Car nous ne laissons pas de croire que le Congrès de 1912 est pour quelque chose dans cette expansion de l'action française chez nous, et que, sans lui, plus d'une œuvre heureuse n'aurait pas été entreprise.

Une page de l'histoire de l'Eglise au Manitoba

Mandement de S. G. Mgr Langevin, O. M. I., sur la question des écoles

(Suite)

Il ne nous appartient pas de dire ce que valent ces *Amendements Coldwell* au point de vue légal, quoique les Catholiques aient constaté avec étonnement que la fameuse objection à l'habit religieux des instituteurs et des institutrices, après avoir été formulée jusqu'ici avec hésitation par quelques fanatiques, a été invoquée maintenant par un savant avocat de Winnipeg qui admet cependant, contre toute logique, que la loi scolaire n'en fait aucune mention.

Nous ne vous ferons pas connaître les détails fastidieux des démarches de l'Honorable Coldwell auprès du *Bureau des écoles publiques de Winnipeg*, composé de quatorze commissaires tous non catholiques, pour les amener à profiter de nouveaux amendements scolaires afin d'accepter nos écoles libres de Winnipeg et de Brandon dans les conditions suivantes :

III. DEMANDES DES CATHOLIQUES DE WINNIPEG ET DE BRANDON

1. Nos maisons d'école seront louées par le *Bureau des écoles publiques*. Il n'a jamais été question, et il ne sera jamais question de vendre ces maisons au *Bureau* ou de lui demander de nous construire des maisons d'école.

2. Nos maîtres et maîtresses catholiques ayant des diplômes ou des Brevets du Gouvernement (Frères et Religieuses) recevront du *Bureau* le salaire réglé par la loi.

3. Nos écoles telles qu'elles sont, passeront sous le régime des écoles publiques.

C'est ce qui a été très bien spécifié dans le mémoire rédigé par le *Comité de la Fédération des Catholiques du Manitoba*, et envoyé aux membres du *Bureau des écoles publiques*. Ce mémoire intéressant qui expose bien les demandes des Catholiques et ne sacrifie aucun principe a été publié dans les journaux et il est à étudier.

Nous ferons trois observations sur ces demandes des Catholiques de l'acceptation de leurs écoles libres par le Bureau des écoles publiques de Winnipeg :

Première observation. D'abord, c'est pour Nous conformer à ce que le Grand Pape Léon XIII a réglé dans son encyclique *Affari Vos*, de 1897, sur les écoles du Manitoba que Nous avons autorisé les Catholiques à faire ces démarches, parce qu'il y est dit que les Catholiques devront accepter les réparations partielles qu'ils pourraient obtenir.

"En attendant, et jusqu'à ce qu'il leur soit donné de faire triompher toutes les revendications, qu'ils ne refusent pas des satisfactions partielles. C'est pourquoi partout où la loi, ou le fait, ou les bonnes dispositions des personnes leur offrent quelques moyens d'atténuer le mal et d'en

(Suite en 7me page)

No. 3. FEUILLETON DU PATRIOTE DE L'OUEST

Haine d'Esclave!

Par GAEL de SAILLANS

—Jésus nous a appris que Dieu pardonne les plus grands pécheurs jusqu'à 'septante fois, sept fois..." toujours ! fit Jean en levant vers le ciel son séraphique et pur visage.

Et, devant ce regard qui, par sa pureté, empruntait quelque chose à celui de Jésus, Gaïus se sentit étrangément remué ; son indignation folle tomba.

Humblement, il répandit devant ces hommes simples, les amertumes amassées dans son âme ; il dit tout.. ses griefs, ses douleurs, sa haine, enfin ses désirs de sanglante vengeance. Une immense pitié montait dans les yeux limpides de Jean et la main calleuse de Céphas pressait, avec une rude bonté, celle du frère de Spicalitus.

—Que feriez-vous, dit-il en terminant, dites-moi, maintenant que vous savez, que feriez-vous si vous aviez souffert ainsi ?

—Jésus ferait miséricorde ! répondit l'un des deux, traduisant leur commune pensée.

Il ne venait pas à ces humbles l'idée de répondre ce qu'ils auraient pu faire, eux, mais toujours comment leur Maître aurait agi.

Et Jean, pour expliquer, se mit à dire la touchante parabole de l'enfant prodigue, appuyant sur le pardon admirable et complet.. Céphas cita alors ce qui, jusqu'à la fin des temps, restera pour le monde, le plus touchant geste de miséricorde : le pardon de Jésus à Marie-Madeleine.

—Comment, objectait Gaïus sans comprendre, la pécheresse de la Cité a-t-elle trouvé grâce devant Celui qui a horreur du mal ?

—Jésus, répondit Simon, a horreur du péché, mais Il a des tendresses infinies pour le pécheur.

—Pourquoi, pourquoi, questionna encore Gaïus, votre Maître a-t-il pardonné à cette femme ?

—"Parce qu'elle a beaucoup aimé!" fit Jean d'une voix émue, profonde, qui fit tressaillir l'ancien esclave.

Il sentait vaguement encore, sans définir, mais d'une façon croissante, le sens mystérieux de la morale nouvelle apportée par Jésus. Il commençait à comprendre que cette morale est uniquement basée sur l'Amour et la Charité.

Cela attirait invinciblement son âme, dans laquelle, tout au fond, dormaient des instincts de bonté, de tendresse, déposés jadis par un cœur attentif de mère.

Mais, bien vite, sa nature violente et passionnée reprenait le dessus, sous le réveil brutal de ses souffrances non oubliées.

—Cela est incroyable ! fit-il en se redressant dans un mouvement de protestation, les hommes ne peuvent mettre en pratique une telle miséricorde ; ils ont besoin de justice, ils ont soif de vengeance !

—*Bienheureux les doux*, prononça Céphas lentement, *parce qu'ils possèderont la terre..*

—*Bienheureux les miséricordieux*, continua Jean, *parce qu'ils obtiendront miséricorde..*

Gaïus abaissa sur le disciple qui venait de parler, ses yeux subitement adoucis. Cet être jeune avait quelque chose qui faisait penser à un ange ; sa parole était comme une musique céleste. Chaque fois qu'il disait un mot, l'affranchi de Lévy se sentait remué, attiré, tout prêt à se laisser convaincre.

—"Et moi, je vous dis aussi, ajouta Simon, aimez vos ennemis".

Brusque, Gaïus, fit alors un mouvement en arrière.

—Je ne puis pas, murmura-t-il sourdement. Oh ! non, je ne puis pas ne point haïr Spicalitus !

Et, farouche, il quitta les deux hommes, fuyant la supplication désolée de Jean.

Il eut fallu, pour ce cœur aigri, la rencontre même de Jésus..

L'heure n'était pas encore venue..

***

Deux ans ont passé et l'on est au temps sacré de Pâque :

Vers la Ville sainte le peuple des campagnes, des modestes bourgades, se dirige en flots pressés.

Tout là-bas, Jérusalem se détache, splendide et belle, sur le fond bleuâtre du ciel. Ses palais et ses dômes étincellent, sous le soleil ardent, dans la blancheur éclatante de leurs marbres et dans l'éblouissement de leurs ors.

C'est bien la Cité d'Israël, l'orgueil du peuple Juif : Jérusalem, l'Unique !

Depuis l'avant-veille déjà, on accourt vers son Temple ; on vient, suivant l'usage, pour célébrer en pompe ces jours de fête.

Et des gens de tous pays envahissent continuellement la ville, y apportent une animation extraordinaire.

Des groupes bruyants s'assemblent sur les places, de petites caravanes tiennent conseil, pour savoir où l'on pourra camper.

Il y a un encombrement pittoresque d'individus de toutes races, dont les costumes aux teintes éclatantes mettent une note typique dans ce peuple épris de la couleur.

Ayant traversé le Gabbatha, un homme parvint à se frayer passage entre le désordre incohérent des gens. Il s'engagea dans une ruelle étroite et solitaire où s'ouvraient quelques rares boutiques.

Cet homme, c'était Gaïus.

On voyait à sa démarche hâtive, qu'il avait un but déterminé. Il venait, en effet, chercher chez

Une page de l'histoire de l'Eglise au Manitoba

(Suite de la 6e page)

éloigner davantage les dangers, il convient tout à fait, et il est utile qu'ils en usent et qu'ils en tirent le meilleur parti possible."

C'est pourquoi, Nous avons Nous-même sous le Gouvernement de Sir Wilfrid Laurier, en 1900-1901-1902, prié un Comité de Catholiques de Winnipeg, de s'aboucher avec le *Bureau des écoles publiques* pour leur demander d'accepter nos écoles libres avec les mêmes conditions

Deuxième observation. L'acceptation de nos écoles libres de Winnipeg et de Brandon par le *Bureau des écoles publiques* aurait eu pour résultat heureux :

a) D'abord de faire disparaître pratiquement le fardeau de la double taxe scolaire qui pèse encore si injustement sur nos Catholiques des centres mixtes ;

b) Puis de nous permettre d'établir des écoles pour les enfants catholiques dans de nouveaux centres mixtes ou le nombre des catholiques augmente ;

c) Enfin de mettre nos Catholiques des centres mixtes dans une situation presque analogue, vis-à-vis de la loi scolaire, à celle des Catholiques des paroisses ou des colonies françaises, anglaises, ruthènes, polonaises, à la campagne, avec cette différence essentielle cependant, que ceux-ci ont des commissaires d'écoles catholiques, tandis qu'à Winnipeg et à Brandon il n'y en a pas un seul depuis 1890

Nous Nous demandons si l'on a toujours bien compris que les Catholiques de nos paroisses de campagne jouissent de certains avantages, grâce au bon vouloir des Gouvernants actuels, non pas parce que les Catholiques de la plupart des paroisses ou des colonies sont de langue française (les Catholiques français de Winnipeg souffrant autant que les Catholiques anglais, polonais, allemands, ruthènes, de la loi de 1897) mais parce qu'ils sont groupés et qu'ils se donnent la peine d'élire des commissaires d'écoles catholiques. Une paroisse anglaise à la campagne jouirait des mêmes avantages que Saint-Norbert et toutes les autres paroisses françaises.

Troisième observation. L'arrangement proposé n'est pas une abdication de nos droits scolaires selon la Constitution, mais c'est *l'abdication de tout contrôle de nos écoles* qui passeraient sous la domination et seraient à la merci d'un *Bureau* composé exclusivement aujourd'hui de non-catholiques, et dont une partie des membres est renouvelé chaque année, en sorte que l'arrangement conclu aurait été précaire de sa nature.

Il faut remarquer aussi que nous n'aurions pas le droit de percevoir nous-mêmes nos taxes scolaires, et d'en disposer.

Nous n'aurions donc pas eu raison de Nous déclarer satisfait, et la minorité protestante de Québec n'accepterait jamais une situation si inférieure et si humiliante, mais c'eût été certainement une amélioration considérable et un premier acte de justice.

Les non-catholiques auraient cessé enfin de se servir des taxes scolaires des Catholiques pour bâtir des palais scolaires, et de faire instruire leurs enfants en partie aux dépens des autres.

A Winnipeg seulement les taxes scolaires des Catholiques, absorbées pour le maintien des écoles publiques neutres où ils n'envoient pas leurs enfants, doivent aujourd'hui dépasser la somme de $80,000.00 chaque année.

Il fallait donc aux Catholiques un grand esprit de conciliation et un bon vouloir plus qu'ordinaire pour accepter un tel arrangement.

Or, l'Honorable Coldwell a essayé en vain d'amener le *Bureau des écoles publiques* de Winnipeg à accepter nos huit écoles libres (quatre écoles anglaises, une école franco-anglaise, une école anglo-polonaise, une école anglo-allemande, une école anglo-ruthène); il s'est heurté à un refus appuyé sur le fait que les nouveaux amendements scolaires n'obligeaient pas le *Bureau* à se rendre à la demande du Gouvernement local du Manitoba d'accepter nos écoles.

Le Comité de la Fédération des Catholiques du Manitoba, après de longs pourparlers inconnus de ceux qui l'ont accusé faussement d'inertie, a aussi essuyé le même refus de la part du *Bureau* s'appuyant sur l'opinion légale d'un avocat éminent, dont la science bien connue semblait le mettre à l'abri de tout préjugé. Cet avocat a déclaré, au grand étonnement de ses meilleurs amis et de savants légistes, que la loi s'opposait à l'acceptation de nos écoles telles qu'elles sont avec les enfants catholiques et leurs maîtres et maîtresses en costume religieux! C'est incroyable, mais cela est.

Voici le texte de cette partie la plus importante de cette étrange opinion sur la légalité du costume religieux :

" Il n'est fait aucune référence expresse, dans l'Acte du Manitoba, au vêtement ou costume des instituteurs ; aucun règlement n'a été fait par le bureau consultatif à ce sujet. Mais le fait que ces costumes ont un symbole distinctif et ont une signification particulière se rapportant à, et représentant une église particulière, et l'importance qu'y attachent naturellement les pétitionnaires, rendent confessionnel (sectarian) à un degré correspondant, ce costume ou vêtement ; et l'emploi de tel vêtement dans les écoles, même si l'enseignement oral ou autre et les livres sont ceux qui sont prescrits par l'Acte des Ecoles Publiques, serait, dans mon opinion, une violation de la section 214 défendant, quoi que ce soit qui n'est pas entièrement non—confessionnel, cette violation étant aussi claire que si des emblèmes tendant à exalter une autre église étaient constamment en évidence dans les écoles. "

Les *Amendements Coldwell* n'ont donc été suivis jusqu'ici, d'aucun effet pour les Catholiques des centres mixtes de Winnipeg et de Brandon, et il faut bien répéter pour la centième fois que nos Catholiques y souffrent encore de la même injustice qu'en 1890, lors de la loi scolaire scélérate qui nous a ravi brutalement nos droits scolaires, droits consacrés cependant par la Constitution.

Depuis bientôt vingt-trois ans, les Catholiques des centres mixtes déjà nommés sont donc traités avec une injustice criante, et la Constitution du pays, le pacte fédéral, restent violés, malgré une décision favorable du haut tribunal de l'Empire, l'Honorable Conseil Privé d'Angleterre, qui a reconnu que nous avions des griefs fondés et qu'il fallait y remédier !

Les hommes politiques qui ont créé ce triste état de choses, ou qui l'ont prolongé par leur manque de courage doivent donc en porter la lourde responsabilité devant Dieu et devant leur conscience. Les événements ne Nous donnent que trop raison à Nous qui avons constamment réclamé les droits scolaires de nos coreligionnaires, qui avons répété si souvent en face des affirmations fausses et intéressées de certains politiciens peu scrupuleux, que la question de nos écoles n'est réglée ni dans les centres catholiques, ni surtout dans les centres mixtes condamnés encore aujourd'hui à payer l'injuste et écrasante double taxe.

(A Suivre.)

un marchand, avec lequel il faisait de fréquents échanges, une boucle d'orfèvrerie qui lui manquait pour compléter la tunique commandée par un grand rabbi, Or, ce vêtement devait être livré le lendemain, et Gaïus n'avait point le motif ciselé qui convenait au tissu précieux. Chez le juif Issachar, il était certain de trouver de quoi satisfaire son goût difficile et, sans hésitation, il y venait directement.

Quelle ne fut donc pas la déception de Gaïus lorsque, en arrivant, il constata l'absence du vieux marchand israélite ?

Une fillette d'une douzaine d'années était momentanément préposée à la garde de la boutique et elle assura que son maître ne tarderait pas à rentrer.

Gaïus se résigna à attendre, car il ne pouvait repartir sans l'ornement indispensable. Et, tout en attendant, il remarqua avec étonnement le désordre anormal qui régnait dans la pièce. Sur les tables, sur les bancs, s'amoncelaient les objets les plus disparates, dans un entassement inouï. Des bibelots précieux, des coupes d'or ou d'argent écrasaient, froissaient, de fines écharpes de l'Inde. Des armes lourdes et ouvragées, des étoffes au tissage fabuleux, des joyaux étonnants, gisaient pêle-mêle comme s'ils eussent été jeté là par quelque grand geste de colère. Même Gaïus remarqua avec stupeur un ruissellement de pièces de monnaie de toute valeur qui traînaient, éparses dans un coin.

Que s'était-il passé ? Et quel événement incroyable avait pu rendre aussi inconséquent un Juif, auquel son avarice sordide imposait tant d'ordre et de méfiances ?

Comment, pourquoi, avait-il abandonné ses trésors, dans un pareil état, à la simple garde d'une enfant ?

Celle-ci comprit la surprise du nouveau venu et elle ne demandait pas mieux, probablement, que de satisfaire sa curiosité.

—Issachar, fit-elle, comme pour s'excuser d'un tel désordre, m'a défendu de rien toucher.

—Ah ! répondit Gaïus avec assez d'indifférence. C'est la première fois que je trouve ses marchandises ainsi bouleversées.

—C'est que jamais, non plus, poursuivit la fillette, il ne s'était passé une chose comme cela, non jamais !...

Et son interlocuteur ne questionnant pas, la petite le regarda, surprise.

—Vous ne savez pas ? Vous n'avez pas vu Issachar, depuis ?...

—Non, fit Gaïus.

—Eh bien, avant hier, mon maître avait emporté toutes ces belles marchandises que vous voyez là, pour les vendre. Et voilà que sur le soir, je l'ai vu arriver, bien avant l'heure habituelle, serrant dans un pan de son vêtement tous ces objets entassés. Il les a jetés là où vous les voyez, avec des imprécations atroces. Une colère effrayante le faisait trembler, j'ai cru qu'il allait tout briser et je me faisais bien petite, dans un coin, car j'avais peur qu'il ne me tue s'il me voyait.

—Mais enfin, que s'était-il passé ? Qui est-ce qui avait motivé cette étrange fureur ?

—J'ai compris, peu à peu, par les paroles de rage qu'il laissait échapper qu'un étranger l'avait chassé du Temple, ainsi que tous ceux qui vendaient avec lui. Cet inconnu a renversé leurs tables et les a poussés dehors en disant qu'ils *faisaient de la maison de Dieu une caverne de voleurs.*

—Ah ! fit encore Gaïus, pensivement.

—Sans doute, reprit l enfant, cet étranger a un pouvoir bien grand, puisque tous les vendeurs se sont dispersés devant sa redoutable indignation. Mais il ne sait pas quels ennemis terribles il se faisait ainsi... Oh ! s'il avait entendu les menaces et les blasphèmes de mon maître !...

Et, frissonnante d'effroi, la petite se couvrit un instant le visage de ses mains. Gaïus toucha l'épaule de l'enfant.

—Où est Issachar à présent ?

—Est-ce que je sais au juste ? Il n'a pas pris le temps de ranger tout ceci, il a même laissé traîner son argent... Voyez... depuis deux jours, il rentre à peine... La dernière fois qu'il est venu, en courant, il ricanait d'une façon affreuse et je l'ai entendu dire: "Il est livré... Il n'échappera pas aux prêtres... on va le crucifier !..."

Comme la petite achevait ces mots, la grande taille d'Issachar s'encadra dans la porte. Maigre et exsangue, le sémite avait une de ces figures au type caractéristique ; et, pour le moment, ses yeux caves brûlaient d'une lueur mauvaise.

—C'est fait ! dit-il sans prendre le temps de saluer son visiteur. Le prétendu roi des Juifs est cloué solidement sur l'instrument de supplice réservé aux esclaves. Sa mort infamante venge-ra Israël !

Une joie infernale flambait dans ses orbites décharnées.

—Ah ! s'écria-t-il triomphant, on l'a saisi enfin ; tout le peuple a réclamé sa mort ; goutte à goutte, il a pu boire la honte, l'ignominie !

—Qui, mais qui donc ? demanda Gaïus stupéfié.

Issachar n'entendait pas. Grisé par ses propres paroles, il continuait avec un ricanement de démon :

—J'étais parmi ses premiers accusateurs ; je ne l'ai pas quitté depuis qu'il fut livré.. Ah ! ces jugements successifs.. Ces cris de mort, ces outrages sans nom !

—Qui est-ce, dis-moi enfin qui est-ce ? insistait Gaïus.

—Et puis, devant la faiblesse momentanée de Pilate, ce délire sanglant de la foule qui hurlait, assoiffée de mort: "Crucifiez-le crucifiez-le !.." Ah ! J'étais là et je criais ma haine, moi aussi, et je lui jetais mes insultes à la face, et j'eusse voulu l'accabler plus encore, lui arracher au moins une plainte !

(A Suivre.)

Tournée de confirmation

Monseigneur l'évêque emploiera la plus grande partie des mois de juin, juillet et août à la visite de son diocèse.

Voici quelques-unes des étapes principales : dimanche 1er juin, Nord-Battleford ; le 8 juin, St Louis, où le R. P. Croisier clôturera en même temps une retraite ; le 15 juin, Saskatoon, où environ 150 enfants seront présentés à la confirmation ; le 22, Monseigneur se rendra dans la colonie bretonne de St Brieux.

Monseigneur reviendra ensuite dans sa ville épiscoqale pour la visite de son Excellencele Délégué Apostolique, à Prince-Albert, au commencement de juillet.

La mi-juillet et la plus grande partie du mois d'août seront réservées à la visite de la colonie allemande, desservie par les RR. PP. Bénédictins.

La visite des paroisses et missions du diocèse nécessite de longs voyages, soit en chemin de fer, soit en voiture, car les centres catholiques sont dispersés ça et là et les postes les plus importants préfèrent toujours que la réception de l'évêque ait lieu un dimanche. Monseigneur s'accommode autant que possible, et toujours avec bienveillance, à ce désir des pasteurs et des fidèles, bien que ce soit souvent pour lui-même une cause de dérangements et d'inconvénients nombreux. Désireux, avant tout, de produire le plus grand bien, le premier pasteur de ce vaste diocèse se fait tout à tous et ne compte ni avec les fatigues ni avec les désagréments pour aller porter réconfort et encouragement aux fidèles de toutes nationalités.

Chronique Locale

—Une grande soirée musicale et récréative sera donnée le mercredi 4 juin dans la salle des Chevaliers de Colomb par la Société des Artisans Canadiens-Français de concert avec la Confrérie des Dames de Ste Anne.

Le programme comprendra :

1o. Morceaux de piano et chansons populaires.

2o. Séance très intéressante de prestidigitation et de magie blanche.

3o. Une vente de cravates.

4o. Un goûté très imprévu.

En ce qui concerne la "vente des cravates" nous devons à nos lecteurs quelques explications.

Les dames qui désirent faire partie de la soirée voudront bien se confectionner un petit tablier à leur goût. Avec les retailles de ce petit tablier elles feront une cravate pour homme, dans le genre qu'elles voudront. La dite cravate sera renfermée dans une boîte avec le nom de la personne à qui appartient le tablier correspondant, et la boîte sera elle-même vendue aux enchères.

Les hommes sont en conséquence priés de venir à la soirée sans cravate.

Après la vente aux enchères, les messieurs iront prendre un goûter fraternel et gratuit avec la dame qui aura confectionné leur cravate.

Nous espérons que tout le monde, sans distinction de langue et de nationalité, sera heureux de prendre part à cette soiré qui promet dès maintenant d'être des plus amusantes.

—Le président de la Great West, M. C. Grant, de Alifax, qui était en ville mardi, fait les plus grands éloges de Prince-Albert.

—La brigade des pompiers a été appelée trois ou quatre fois cette semaine pour des commencements d'incendies qu'elle a maîtrisés chaque fois. Notre brigade est très bien organisée et répond à l'appel avec une rapidité prodigieuse qui donne l'un des meilleurs services que l'on puisse voir au Canada.

—Que l'on ne craigne pas de parler français dans les magasins. La plupart des marchands de la ville sont assez intelligents et assez soucieux de leurs affaires pour s'assurer les services de commis canadiens, et s'ils ne le sont pas rien de plus facile que de s'adresser ailleurs. Dans un restaurant, un individu trop timide et dont la connaissance de l'anglais était limitée s'était condamné depuis deux jours à ne manger guère que du jambon et des œufs "Ham and eggs" parce que les autres articles du menu anglo-saxon ne lui disaient pas grand chose, lorsqu'il est l'heureuse surprise de constater que la personne qui le servait comprenait et parlait le français. Depuis lors il peut se payer un bon dîner à son goût. Il n'en coûte rien de parler d'abord français, c'est le même prix, et ce sera par dessus le marché le moyen de rendre service à ceux qui ne sont pas tenus de connaître tout le dictionnaire pour acheter ce dont ils ont besoin.

—Le chef de police Danby a annoncé que les exhibitions de boxe du genre de celle qui a été donné vendredi soir ne seront plus tolérées. Tant mieux.

—Dans toute la région avoisinante de Prince-Albert le grain a fort belle apparence.

—M. T. Withy, du Bureau de Travail, de Régina, était en ville et s'est entendu avec l'inspecteur des bâtisses de la ville, M. H. L. Fitzsimmons pour voir à l'exécution de la loi provinciale qui recommande certaines mesures de sûreté pour la protection des ouvriers qui travaillent aux échafaudages et aux excavations.

—Un cultivateur du nom de Paul Raymond a été tué dans un accident de voiture sur la route des chutes LaColle. Ses chevaux prirent peur au passage d'un auto et il fut écrasé sous le poids de sa voiture.

—La Banque du Commerce sur l'avenue Centrale a fait commencer les travaux de sa nouvelle bâtisse.

—La chorale de St Alban a remporté un prix important au concours musical de Régina.

—Le gérant général du C.N.R. annonce que les travaux sur la ligne directe de Prince-Albert à North Battleford vont être poussés activement et que la ligne sera terminée très prochainement.

—L'hon. Juge McGuire, de cette ville, qui se trouvait à Long Beach, Californie, au moment où sous l'écroulement d'une estrade de 10,000 personnes plusieurs personnes furent tuées ou blessées, a télégraphié ici qu'il n'avait aucun mal.

—Un nommé Arnoldi a donné un spectacle sensationel samedi en plongeant du haut du pont dans la rivière à une hauteur de 80 pieds. A quoi servent ces exploits dangereux où l'on consent à exposer sa vie pour les applaudissements de quelques badauds ? Le courage vrai est bien autre chose.

—M. Leo Biscoly, autrefois comptable à la banque Northern Crown, de Prince-Albert, a trouvé la mort dans un accident d'automobile à Brandon.

Pour Distribution de Prix

A toutes les commissions scolaires de la Saskatchewan qui nous en feront la demande nous enverrons .:: GRATUITEMENT .:.

2 exemplaires de - - - MONTCALM

2 exemplaires de QUÉBEC HISTORIQUE

1 série de 12 cartes postales historiques. . : .

Ces ouvrages sont offerts par l'auteur M. L. LEAU, fondateur de "La Canadienne" de Paris, et par MM. Bloud et Gay, éditeurs à Paris, avec les compliments du Comité Permanent du Congrès de la Langue Française au Canada pour encourager l'étude du français. .:: .:.

Les demandes devront être accompagnées de 15 sous en timbres-poste pour solder les frais d'expédition et adressées aussitôt que possible au :

Rev. Père A. F. Auclair, O. M. I.

Chef des Secrétariats régionaux de Prince-Albert et de Régina

BUREAUX DU

PATRIOTE DE L'OUEST, PRINCE-ALBERT, Sask.

N.B.—Nous ne distribuons ces ouvrages qu'aux commissions scolaires de la Saskatchewan, pour les autres provinces s'adresser aux secrétariats régionaux de St. Boniface ou Edmonton.